



L'infrastructure d'Agdatahub enregistrée comme intermédiaire de données au niveau européen

COMMUNIQUE DE PRESSE • Paris, le 3 juin 2024 • L'infrastructure de partage de données du secteur agricole et agroalimentaire Agdatahub vient d'être enregistrée comme Prestataire de services d'intermédiation de données, un statut récent, issu de la réglementation européenne.

Depuis 2020, la société Agdatahub déploie son infrastructure technologique auprès des acteurs du secteur agricole et agroalimentaire afin de simplifier et sécuriser la circulation des données agricoles au sein des filières. Dans la foulée de la promulgation de la loi SREN (Sécuriser et Réguler l'Espace Numérique) qui adapte le droit français aux récents règlements européens sur les données et ambitionne de renforcer la confiance et la concurrence dans l'économie de la donnée, Agdatahub vient de se notifier comme « Prestataire de Services d'Intermédiation de Données (PSID) » auprès de l'Arcep (l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse) et d'être inscrite au registre européen associé.

L'activité d'intermédiation de données a été institutionnalisée au niveau de l'Union afin de garantir un usage maîtrisé des data et d'équilibrer les forces entre des acteurs d'un marché décentralisé. Dans le secteur agricole, il s'agit de garantir un climat de confiance numérique entre les 400.000 exploitations agricoles françaises et leurs partenaires historiques ou les startups qui développent de nouveaux services numériques qui peuvent être gourmands en données pour fonctionner, notamment avec l'Intelligence Artificielle.

Le tiers de confiance du secteur agricole et agroalimentaire

L'attribution officielle de ce statut d'intermédiaire de données, régulé en France par l'Arcep, démontre la conformité de l'infrastructure d'Agdatahub avec la réglementation européenne et garantit sa capacité à orchestrer des transactions de données simples et sécurisées pour ses clients, au service de nombreux cas d'usage dans la génétique animale, la filière bovine, les agrocarburants, la logistique céréalière, l'affichage environnemental, le secteur du vin...

« Cet enregistrement au registre central est la reconnaissance officielle au niveau français et européen de notre rôle de tiers de confiance du secteur agricole et agroalimentaire. Depuis 2020, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de leurs cas d'usage. Pour générer l'adhésion des exploitants agricoles au numérique, les services proposés doivent contribuer à l'amélioration de leurs revenus et à la simplification de leur quotidien, le tout dans un climat de confiance garanti par la maîtrise de l'usage des données issues de leurs fermes », commente Sébastien Picardat, directeur général d'Agdatahub.

À propos d'Agdatahub SAS

Agdatahub opère son infrastructure d'intermédiation de données tiers de confiance dédiée au secteur agricole et agroalimentaire avec ses services Exchange, Consent et Connect. En appui à ces solutions, Agdatahub assure des missions de conseil opérationnel (définition de cas d'usage et du modèle économique associé, Identification des formats de données et des flux d'échanges cibles, prototypage et construction des offres de données) pour accompagner les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires dans les usages de leurs data avec le service Capdata.

Plus d'informations sur : <https://agdatahub.eu>

CONTACT PRESSE

Fatima-Zahra Farahate, fatima-zahra.farahate@lauma-communication.com 01 73 03 05 24 – 06 69 78 18 87